

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports, de la jeunesse, de
l'éducation populaire et de la vie
associative

Arrêté du

relatif à l'agrément des antennes médicales de prévention du dopage

NOR : [...]

**La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie
associative, et la ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-8, L. 232-1, L. 232-3 et
D. 232-1 à D. 232-9 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont agréées en application de l'article D. 232-5 du code du sport, les antennes médicales de
prévention du dopage suivantes :

- Antenne médicale de prévention du dopage d'Alsace, implantée au centre hospitalier de Mulhouse et placée sous la responsabilité du docteur Jean-Michel Klinger, psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage des Antilles-Guyane, implantée au centre hospitalier universitaire de Fort-de-France (centre Emma Ventura) et placée sous la responsabilité du docteur Jérôme Lacoste, psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage d'Aquitaine implantée au centre hospitalier universitaire de Bordeaux et placée sous la responsabilité du docteur Fabien Peyrou, psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage d'Auvergne, implantée au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand et placée sous la responsabilité du professeur Pierre-Michel Llorca ; psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Basse-Normandie, implantée au centre hospitalier régional universitaire de Caen et placée sous la responsabilité du professeur Antoine Coquerel, médecin pharmacologue et toxicologue ;

- Antenne médicale de prévention du dopage de Bourgogne, implantée au centre hospitalier universitaire de Dijon et placée sous la responsabilité du professeur Bernard Bonin, psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Bretagne, implantée au centre hospitalier universitaire Pontchaillou de Rennes et placée sous la responsabilité du docteur Alain Caubet, médecin légiste et toxicologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage du Centre, implantée au centre hospitalier régional d'Orléans et placée sous la responsabilité du docteur Virgile Amiot, médecin du sport ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Champagne-Ardenne, implantée au centre hospitalier universitaire Robert Debré de Reims et placée sous la responsabilité du docteur Benoit Vesselle, médecin de rééducation et médecin du sport ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Franche-Comté, implantée au centre hospitalier universitaire de Besançon et placée sous la responsabilité du professeur Daniel Sechter, psychiatre ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Haute-Normandie, implantée au centre hospitalier universitaire de Rouen - Hôpitaux de Rouen et placée sous la responsabilité du professeur Christian Thuilliez, médecin pharmacologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage d'Ile de France, implantée au centre hospitalier Universitaire de Bobigny et placée sous la responsabilité du docteur Alain Duvallet, physiologiste et médecin du sport ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Languedoc-Roussillon, implantée au centre hospitalier universitaire Lapeyronie de Montpellier et placée sous la responsabilité du docteur Claire Condemine Piron, médecin du sport ;
- Antenne médicale de prévention du dopage du Limousin, implantée au centre hospitalier universitaire de Limoges et placée sous la responsabilité du docteur Yves Nouaille, médecin pharmacologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Lorraine, implantée au centre hospitalier de Nancy-Brabois et placée sous la responsabilité du docteur Nicole Lemau de Talancé, endocrinologue et médecin du sport ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Midi-Pyrénées, implantée au centre hospitalier universitaire Purpan de Toulouse et placée sous la responsabilité du professeur Jean-Louis Montastruc, médecin pharmacologue et toxicologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Nord - Pas-de-Calais, implantée au centre hospitalier régional universitaire de Lille et placée sous la responsabilité du professeur Philippe Jean Parquet, psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Provence-Alpes-Côte d'Azur (site de Nice), implantée au centre hospitalier Saint-Roch de Nice et placée sous la responsabilité du docteur Yves Jacomet, médecin pharmacologue et toxicologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage des Pays de la Loire, implantée au centre hospitalier universitaire de Nantes et placée sous la responsabilité du docteur Stéphane Pretagut, psychiatre et addictologue ;
- Antenne médicale de prévention du dopage de Rhône-Alpes, implantée au centre hospitalier de Grenoble et placée sous la responsabilité du docteur Michel Guinot, médecin du sport (assurant la coordination d'un réseau impliquant les structures

implantées à l'hôpital Edouard Herriot des hospices civils de Lyon et au centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, placées respectivement sous la responsabilité du docteur Bernard Brunet, médecin du sport, et du docteur Roger Oullion, médecin du sport et addictologue).

Article 2

Le docteur François Perla est désigné comme responsable de l'antenne médicale de prévention du dopage de Picardie, en remplacement du docteur Bruno Tribout.

Article 3

Le directeur des sports et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le **14 NOV. 2012**

La ministre des sports, de la jeunesse, de
l'éducation populaire et de la vie associative
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur des sports,



T. MOSIMANN

La ministre des affaires sociales
et de la santé,
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur général de l'offre de soins,



J. DEBEAUPUIS